



Commune de Tannay

Tannay, le 30 janvier 2024/11.02

**Information aux  
habitants de Tannay**

**Taxe forfaitaire 2024 relative à la gestion des déchets**

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 30 janvier 2024, de fixer le montant de la taxe forfaitaire annuelle relative à la gestion des déchets, comme suit :

Dès la naissance jusqu'à 3 ans	Exonérés
Dès 4 ans jusqu'à 18 ans	<b>63 CHF TTC</b>
Dès 18 ans révolus	<b>125 CHF TTC</b>
Forfait pour les entreprises	<b>125 CHF TTC</b>
Forfait par résidence secondaire (villas, maisons)	<b>250 CHF TTC</b>
Forfait par résidence secondaire (appartement, studio)	<b>125 CHF TTC</b>

La facture sera adressée à chaque habitant prochainement. Le taux de la TVA de 8,1 % est inclus dans le montant de la facture.

Pour rappel, les prix d'achat des sacs taxés dans la région sont :

17 litres	rouleau de 10 sacs	10.00 CHF
35 litres	rouleau de 10 sacs	19.50 CHF
60 litres	rouleau de 10 sacs	38.00 CHF
110 litres	rouleau de 5 sacs	30.00 CHF

Pour la Municipalité :

La Syndique :  
Denise Rudaz



La Secrétaire :  
Ariane Katzarkoff

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch  
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00